

République Algérienne Démocratique et populaire
Ministère de l'Education Nationale

Wilaya de Ain Defla (Circonscription de la zone Est)

Epreuve de Français (BAC BLANC) - Année scolaire 2016/2017

Série : 3AS Filières Communes

Durée : 02h30 mn

Traitez l'un des deux sujets au choix

Sujet N° : 1

Bombardement à BOUHAMZA

Automne 1959. Nos troupes sont très éprouvées par le harcèlement continu de la fameuse et implacable « Opération jumelles » qui vient de s'achever dans la région de BOUHAMZA. Les hommes sont épuisés, et les provisions de nourriture aussi.

À la faveur de la période de la cueillette des olives, **notre** chef de secteur demande à la population d'essayer d'obtenir de la SAS une autorisation de deux semaines pour les récoltes. Cette démarche permettra aux maquisards de se ravitailler plus ou moins. Les Autorités militaires voyant certainement là une circonstance opportune pour tendre un piège aux combattants algériens et liquider la résistance dans la région, ont accordé sans difficulté **leur** consentement aux petits cultivateurs. D'autant que les renseignements recueillis par la SAS auprès de renégats font état d'une probable visite dans le secteur d'officiers supérieurs de l'ALN.

Pendant les trois premiers jours, la cueillette des olives s'est déroulée sans problème. Les contacts entre moudjahidine et population se sont facilement établis jusqu'au matin suivant. Au lever du jour, les groupes de cueilleurs, composés majoritairement de cueilleuses et de leurs enfants; entendirent un grondement assourdissant et le ciel s'assombrit brusquement. Suspendant **leur** action, les travailleurs lèvent les yeux vers le firmament pour **y** déceler quelque nuage annonçant un orage. Mais ce qu'ils voient les glacent d'effroi, et pris de panique, ils s'enfuient à qui mieux en donnant l'alerte tout en protégeant les enfants apeurés ; courant dans tous les sens, ils cherchent désespérément un abri.

Dans les airs, une noria de dix-huit avions déverse sur les oliveraies des séries de six bombes qui explosent au contact du sol en creusant d'énormes trous et en déracinant les arbres qui volent comme des fétus de paille. L'agression dure plus de trois longues heures. Les quelques moudjahidine présents tentent de riposter avec leurs armes qui s'avèrent dérisoires devant les appareils hors d'atteinte volant rapidement à haute altitude. Les maquisards réussiront à sortir sains et saufs de cet enfer ; malheureusement, 175 civils trouveront la mort dans ce raid meurtrier.

Mémoires d'un Maquisard Algérien- Journal Liberté 2011

I/ COMPREHENSION : (14points)

1-L'énonciateur de ce texte est :

- Un Témoin de l'évènement
- Un historien
- Un homme politique

-Recopiez la bonne réponse

2- Dans ce texte il s'agit de :

- un accrochage entre les maquisards et les troupes françaises.
- Ratissage du village de BOUHAMZA par l'armée française.
- Largage des bombes par les avions de guerre contre les villageois.

-Recopiez la bonne réponse

3- Relevez dans le texte trois (03) mots et une expression relatifs à « la guerre »

4-Pour quelles raisons les autorités coloniales ont-elles accordé aux paysans le ramassage des fruits de l'olivier ?

5-Comment l'armée française a-t-elle pu savoir que les militants du FLN vont débarquer au village ? Répondez en relevant dans le texte la phrase qui le montre.

6-Relevez dans le texte deux actes criminels commis par les soldats français ?

7-«notre chef de secteur demande » 2^{ème} §

« ...leur consentement... » 2^{ème} §

«... Suspendant leur action... » 3^{ème} §

«...pour y déceler... » 3^{ème} §

-A qui ou à quoi renvoie chacun des pronoms soulignés ?

8- Complétez le paragraphe ci-dessous par les mots proposés dans la liste suivante :

Incendié- la cueillette- la lutte-bombardé-renégats- un piège.

Pour mettre fin à.....Algérienne, les autorités coloniales, grâce aux informations données par les,ont tenduaux maquisards lors dedes olives. En effet, ils ont la région de BOUHAMZA, ils ont ainsiles récoltes et tué les civils.

II/ PRODUCTION ECRITE (06points)

Traitez l'un des deux sujets au choix:

Sujet 01

Rédigez le compte- rendu objectif du texte « Bombardement à BOUHAMZA » (en 120 mots environ)

Sujet 02: La femme paysanne algérienne a joué un rôle primordial dans la lutte de libération nationale. pour lui rendre hommage, rédigez un texte (environ 150 mots) dans lequel vous montrerez son apport considérable pendant la révolution en introduisant le témoignage d'une ancienne maquisarde.

Corrigé du Sujet N° 1 : « Bombardement à BOUHAMZA »

Les réponses :	Notes partielles	Notes totales
I- Compréhension de l'écrit :	14pts	14pts
1-L'énonciateur est : Témoin de l'évènement.	1,5	1.5pts
2-Dans ce texte il s'agit de : Largage des bombes par les avions de guerre contre les villageois de BOUHAMZA.	1,5	1,5 pt
3-Champ lexical de « la guerre » :Opération jumelles, maquisards, Les Autorités militaires, combattants, la résistance, bombes	0.5 x 4	2pts
4-pour tendre un piège aux combattants. -liquider la résistance dans la région.	1x 2	2pts
5-Grace aux renseignements recueillis par la SAS auprès de renégats.	1,5	1.5pts
. 6-les deux actes criminels commis par les soldats Français sont : Bombardement du village l'assassinat de 175 civils	1x2	2pts
7- notre----->un maquisardalgérien (l'auteur)et les moudjahidine leur -----> Les Autorités militaires Leur ----->les groupes de cueilleurs Y -----> le firmament	0.5 x 4	2pts
8-le passage : Lutte-renégats-piège. Cueillette-bombardé-Incendié	0.25 x 6	1.5pts
II- Production écrite :		
Critères		
1-organisation de la production	02	06pts
2-planification de la production	02	
3-Utilisation de la langue de façon appropriée	02	
Consultez la grille d'évaluation détaillée du compte rendu objectif et de la production écrite libre figurant dans le guide de l'ONEC 2016 (dont ci-joint copie).		

Niveau : 3AS

série : filières communes

Sujet n° 2 :

Texte :

La colonisation de l'Algérie a-t-elle été un « crime contre l'humanité » ?

Le débat actuel en France sur le caractère de la colonisation et de la guerre d'Algérie démontre bien que l'exercice de mémoire est encore loin d'être achevé.

Oui, les agissements de l'armée française en Algérie, durant la guerre de libération nationale sont de nature à constituer des crimes contre l'humanité. Ce ne sont pas les sentiments qui me font parler, mais une modeste analyse. La définition de la notion de crime contre l'humanité est à trouver dans l'Article 7 du Statut de Rome, **lequel** dispose que le crime contre l'humanité est constitué par «une attaque généralisée sur des populations civiles». Alors, la plupart des historiens s'attachent à confirmer que le cas de la guerre d'Algérie est susceptible de répondre à cette définition.

La définition prévoit une seconde condition à la caractérisation d'un crime contre l'humanité. Ainsi, il faut que ces violences prennent le caractère, entre autres, de : viols, d'actes de torture, d'emprisonnements dans des conditions inhumaines, de disparitions forcées, des attaques perpétrées en raison d'opinions politiques. Je précise qu'une seule de ces actions suffirait à remplir la seconde condition.

Or, dans le cas de l'Algérie, il est aisé d'identifier au moins deux de ces agissements de la part de la France officielle. Tout d'abord, la torture. Nombreux sont les hommes politiques français ayant eu la lucidité de reconnaître les actes de torture commis durant la guerre d'Algérie. Aux témoignages de rescapés de la révolution algérienne, j'opposerais simplement les allégations de Paul Aussaresses, qui, affirmait que la torture était couramment utilisée par l'armée française.

Ensuite, la guerre d'Algérie a été l'occasion pour la France officielle de s'en prendre de manière systématique aux Algériens qui défendaient un idéal politique déterminé, **celui** d'une Algérie indépendante. Il s'agit donc d'attaques perpétrées contre une population donnée en raison de ses opinions politiques.

Ainsi, les deux conditions cumulatives posées dans la définition juridique du crime contre l'humanité sont, dans le cas algérien, remplies. Par conséquent, je répète à qui veut m'entendre, oui, les agissements de la France officielle en Algérie relèvent de crimes contre l'humanité.

AMRANE MEDJANI, Libération, mardi 21 février 2017.

Questions :

I/ Compréhension de l'écrit : (14points)

1/Dans ce texte, l'auteur parle de :

- La caractérisation des agissements de l'armée française pendant la guerre
- Les Crimes commis par le colonisateur durant la guerre d'Algérie
- Les actes de tortures commis durant la guerre d'Algérie

Recopiez la bonne réponse

2/Relevez dans le texte deux mots et deux expressions appartenant au champ lexical de « crime »

3/De quel domaine relève la référence citée par l'auteur afin de convaincre de son analyse ?

4/ «Ainsi, les deux conditions cumulatives posées dans la définition juridique du crime contre l'humanité sont, dans le cas algérien, remplies».

•Quelles sont ces deux conditions ?

5/ «Une seule de ces actions suffirait à remplir la seconde condition » L'auteur a pu identifier d'eux d'entre-elles.

- **Relevez-les dans le texte.**

6/ Lequel dispose que le crime....

Celui d'une Algérienne indépendante

A qui ou à quoi renvoie chacun des pronoms soulignés ?

7/ **Complétez l'énoncé ci-dessous, avec les mots suivants :**

« Répond – juridiquement – agissements – pratiqué – caractérisation – cas »

En Algérie, on adesqu'on peut qualifier de crimes contre l'humanité.....parlant, le.....de la guerre d'Algérieà cette.....

8/ **Dans ce texte l'auteur cherche à :**

- Prouver juridiquement que les agissements de l'armée coloniale sont des crimes contre l'humanité.
- Analyser les crimes perpétrés par l'armée française contre l'humanité
- Raconter l'histoire des crimes perpétrés par l'armée française contre l'humanité

- **Recopier la bonne réponse**

II/ PRODUCTION ECRITE (6points)

Traitez l'un de ces deux sujets au choix :

1-Faites le compte rendu objectif du texte : « La colonisation de l'Algérie a-t-elle été un « crime contre l'humanité » ? (120 mots environ).

1- Vous êtes membre d'une association qui défend les droits de l'homme.

Rédigez un texte dans lequel vous dénoncerez les multiples atteintes aux droits de l'homme et dans lequel vous lancerez un appel aux chefs d'Etats pour les inciter à décréter des lois contre les crimes de guerre.

Corrigé du sujet N° 2 : « La colonisation de l'Algérie a-t-elle été un « crime contre l'humanité » ?

Les réponses :	Notes partielles	Notes totales
I/Compréhension de l'écrit :	14pts	14pts
1-La caractérisation des agissements de l'armée française pendant la guerre	1,5	1.5pts
2- viols, actes de torture, emprisonnement ; dans des conditions inhumaines, attaque perpétrées	0.5 x 4	2pts
3/ - Domaine juridique	1,5pt	1,5pt
4- les deux conditions sont : -le crime contre l'humanité est constitué par une attaque généralisée sur des populations civiles. -il faut que ces violences prennent le caractère de viols, d'actes de torture...	1x 2	2pts
5 -les deux actions sont : - la torture. - les attaques perpétrées contre une population donnée en raison de ses opinions politiques.	1x 2	2pts
6- lequel → l'article 7 du statut de Rome. Celui → un idéal politique déterminé.	1x2	2pts
7- pratiqué – agissements – juridiquement – cas – répond – caractérisation.	0.25 x 6	.1, 5pts
8- dans ce texte, l'auteur cherche à : Prouver juridiquement que les agissements de l'armée française sont des crimes contre l'humanité.	1.5pts	1.5pts
III- Production écrite :		
Critères		
1-organisation de la production	02	06pts
2-planification de la production	02	
3-Utilisation de la langue de façon appropriée	02	
Consultez la grille d'évaluation détaillée du compte rendu objectif et de la production écrite libre figurant dans le guide de l'ONEC 2016 (dont ci-joint copie).		